

JOHANNESBURG – Session du GAC sur les codes de pays à deux caractères comme domaines de second niveau
Lundi 26 juin 2017 – 11h30 à 12h30 JNB
ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

FABIEN BETREMIEUX : ... Vous verrez qu'on a la question des noms de territoire et de pays à deux caractères. Ce sont des questions que nous avons abordées en même temps.

Donc on voulait partager avec vous ce tableau pour vous aider à distinguer comment chacun de ces deux sujets est lié aux procédures et aux politiques de l'ICANN.

Pour ce qui est de cette discussion, la question est donc les codes de pays à deux caractères au deuxième niveau.

Donc ici on essaye de vous montrer quelle est chacune des implications et où s'encadre chacune de ces implications et chacune de ces questions dans le cadre des politiques et des procédures de l'ICANN.

Donc nous allons maintenant discuter les codes de pays à deux caractères au second niveau. Donc c'est la deuxième colonne.

Dans ce cadre, dans la deuxième page du document d'information, nous avons fourni un récapitulatif des

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

événements principaux dans ce domaine. Donc vous vous rappellerez des avis du GAC que nous avons communiqué depuis 2014, qui étaient instrumentaux, pour aider à façonner le processus d'autorisation. J'ai eu l'occasion de faire des commentaires concernant la libération des codes de pays à deux caractères qui sont liés à différents pays.

En novembre 2016, le conseil d'administration a autorisé la libération de ces étiquettes à deux caractères au second niveau dans les nouveaux gTLD avec les nouvelles mesures pour éviter les cas de confusion qui correspondent à des codes de pays qui avaient été approuvés récemment.

En décembre, le processus d'autorisation qui avait été utilisé auparavant a été retiré.

Un sondage du GAC a montré qu'il y avait des réserves par rapport à l'avis du GAC et des mesures qui devaient être prises pour éviter des confusions. Vous verrez les résultats du sondage dans le document.

Dans le communiqué de Copenhague vous vous souviendrez, le GAC a considéré et envoyé un avis sur cette question suivant des consultations avec le PDG de l'ICANN. Nous avons tenu des discussions avec le PDG à la mi-mai et depuis, dans la proposition du GAC, un intérêt a été exprimé pour la formation

d'une équipe de travail qui se penchera potentiellement sur cette question.

Merci monsieur le président, j'espère que cette explication aura été utile.

THOMAS SCHNEIDER: Merci de cette présentation brève. Bien sûr vous avez informations bien plus détaillées dans le document d'information. Je ne vais donc pas tarder à céder la parole aux membres du GAC pour qu'ils expriment leurs avis.

Nous savons que nous devrions éviter de reformuler l'avis de certains pays. Nous savons tous que la question est comment procéder, que faire dans l'avenir et que devrions-nous attendre de l'ICANN.

Mais on devrait plutôt se concentrer sur ce qui est à venir et non pas revenir sur le passé.

Je vois l'Iran, l'Argentine et puis l'Inde.

L'Iran, vous avez la parole.

IRAN: Merci. Comme vous avez dit, il faut qu'on parle des étapes à venir, les prochaines étapes.

Je pense qu'on pourrait faire allusion à deux résolutions du conseil d'administration de l'ICANN dans ce sens.

L'Iran a envoyé un message demandant des précisions de certaines des formulations qui sont contenues dans ce que nous a envoyé le PDG. Par exemple, on voit que le PDG a informé, ou devrait informer au conseil d'administration si une nouvelle approche, ou une approche différente est supportée et soutenue ; On ne sait pas ce que le document entend dire par « approche différente » pour libérer généralement des codes de pays au second niveau.

Pourtant, je demande de prendre la parole, non pas pour discuter de cette précision, mais pour demander pourquoi créerait-on une équipe de travail, quels seraient les termes de référence de cette équipe de travail, quelle serait sa composition, quelles seraient ses relations avec le PDG et le GAC. Je pense qu'il nous faut ces précisions pour décider de la création de cette équipe de travail.

Et il y a également une question de limite temporelle. Pourrait-on compléter notre travail avant une certaine date butoir ? Donc il faut que l'on établisse tout cela, que ce soit clair.

De même, je voudrais souligner que je suis ravi du fait que l'ICANN ait été en contact avec nous. Et je voudrais remercier

sincèrement Akram qui nous envoie beaucoup, beaucoup de messages pour apporter et demander des précisions. Il nous donne des clarifications si besoin, et surtout ce matin au cours de la présente séance du GAC, je pense que nous devrions exprimer nos remerciements à lui et à l'équipe de gestion de l'ICANN, et les encourager à continuer de nous fournir des informations.

Merci. Nous lui en sommes très reconnaissants.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran. L'Argentine ?

ARGENTINE: Merci, et merci l'Iran de cette question concernant l'équipe de travail. Je vous expliquerai d'où a surgi cette idée. Nous avons tenu deux appels avec le personnel de l'ICANN et le GAC pour discuter de ces modifications aux procédures concernant les codes de pays à deux lettres au second niveau.

J'ai participé moi-même à ces deux appels qui ont été organisés dans différents fuseaux horaires pour que tous les membres du GAC puissent participer, et moi je me suis connecté aux deux appels.

Je parle ici au nom de l'Argentine, mon pays, et il m'a semblé qu'il y avait un manque d'informations claires et de communications entre les différentes parties prenantes qui ont participé à l'appel.

Cette question revêt une grande importance pour les gouvernements comme pour les ccTLD de chacun de nos pays. Je suis de l'avis que cela pourrait être une bonne idée de réunir un petit groupe de parties prenantes intéressées pour réviser de cette modification et essayer peut-être de trouver une manière de mieux comprendre cette question ou d'obtenir de meilleures informations.

Je suggère que l'équipe de travail pourrait également être un groupe de travail. Moi j'ai suggéré équipe de travail, mais cela pourrait être un groupe si vous le préférez.

Et encore une fois, au nom de l'Argentine, nous croyons que cette communication et cette initiative sont, d'une certaine valeur, et que cette clarification des contrats entre l'ICANN et les parties contractantes et la clarification de l'impact de ces contrats au moment de leur mise en œuvre pourrait également être important pour ce qui est de l'utilisation de ces codes de pays à deux lettres au second niveau.

Voilà d'où a surgi l'idée de créer une équipe de travail.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Avant de passer à l'Inde, je donnerai la parole à Olof qui pourrait avoir des informations utiles.

OLOF NORDLING: Merci monsieur le président, je tenais tout simplement à rebondir sur le commentaire de l'Iran. Je voudrais noter que Akram Atallah est là, il est présent dans la salle du GAC en ce moment même. Et Cyrus Namazi est également avec nous.

Je ne sais pas s'il voudrait prendre la parole pour faire des commentaires, ce serait possible s'il le souhaite. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Nous remercions Akram et Cyrus d'être là et de venir et d'être prêts à répondre à des questions si besoin. L'Inde ?

INDE: Merci monsieur le président. Lors du séminaire web qui a été tenu, et comme dans d'autres occasions, nous avons clairement exprimé notre objection de l'utilisation des codes de pays à deux lettres au second niveau.

Cela correspond à un nombre de raisons. Il me semble que la délégation du .IN au second niveau pourrait confondre les consommateurs. Le .IN est également un mot en anglais. Ce qui le fait susceptible de porter confusion pour les consommateurs.

Nous avons déjà exprimé notre position à cela auparavant, et nous sentons qu'il n'est pas nécessaire de déléguer ce code à deux lettres au second niveau.

Nous sommes d'accord avec la création de ce groupe de travail dont les termes de référence pourraient être débattus, et clairement définis. Nous souhaiterions et nous nous attendrions à avoir un consensus avant d'avancer avec la création de ce groupe.

Et nous sentons que les mesures d'atténuation qui ont été proposées sont également complètement inappropriées, et il nous semble qu'elles n'abordent pas les inquiétudes que nous avons exprimées de par le passé. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Inde. Le Brésil ?

BRESIL: Merci Thomas. Je voudrais moi-même remercier le secrétariat d'avoir présenté cette question. J'ai participé à l'un des appels

qui ont été tenus avec le conseil d'administration. Et à cette occasion nous avons discuté des deux aspects que le GAC avait considérés à Copenhague.

Comme vous vous souviendrez, cette question avait été considérée du point de vue procédural. Et je me rappelle que même des représentants de pays qui ne sont pas particulièrement concernés par l'utilisation de codes à deux lettres ont endossé cet appel et ont exprimé leurs préoccupations concernant la procédure suivie par le secrétariat.

Hélas, lors de l'appel en conférence, on a montré que la décision a été prise d'une manière telle que le GAC ne s'est pas impliqué pleinement d'une manière opportune. Cela a même été reconnu par le PDG de l'ICANN qui a participé à l'appel. Il a regretté que cela ait été ainsi et nous avons tenu une discussion tout à fait constructive pour évaluer comment éviter que ce type de scénario se répète dans le futur.

Nous voudrions faire partie du processus de prise de décision de manière à renforcer la confiance et les aspects procéduraux de cette question ont sans doute miné notre confiance.

Il y avait des modifications radicales qui ont été apportées au régime suivi qui avaient été accordées avec le GAC.

Toute délégation de code à deux lettres au second niveau liée aux codes de pays devrait donc être présentées et soumises à la considération du GAC comme consultation, pour que chaque pays exprime s'il lui semble, que cela s'appliquerait aux noms de marques ou aux noms génériques.

Donc cette procédure a été suivie et la décision du GAC n'a pas été conclusive. Donc même le PDG a reconnu que l'on n'avait pas suivi correctement la procédure. Et nous voudrions demander que cela soit considéré sérieusement.

Concernant la substance, malheureusement, il me semble que le fondement de la décision qui a été prise par le conseil de l'ICANN n'est pas clair et qu'un nombre de nouveau gTLD ont déjà enregistré nos noms de pays, de nos codes de pays, qui sont des extensions géographiques.

Nous savons qu'il y a une liste de beaucoup de gTLD, comme .BR par exemple qui ont été enregistrés. Et cela a été fait sans consultation ou sans approbation de notre part.

C'est pourquoi je ne comprends pas pourquoi le tableau comprend une partie concernant les codes à deux lettres où l'on suggère que cela requiert l'approbation des pays ou que cela suggère qu'il y a une méthode de mitigation ou d'atténuation,

puisque cela n'a pas été appliqué dans le passé. Il n'y a pas eu de consultation avec les pays.

Il me semble que cela est maintenant un fait accompli et il faudra que l'on affronte une situation qui a été complétée, mais qui a changé par rapport au régime que l'on avait auparavant, et qui est maintenant complètement inappropriée malheureusement.

La procédure actuelle n'est pas claire. Dans certaine de nos discussions avec le conseil d'administration et avec le secrétariat il semblerait que même l'équipe de travail, dont la création nous soutenons, n'aboutirait pas à des résultats pratiques suffisants. Presque tous les contrats ont déjà été signés et tous les contrats comprennent des clauses qui permettent la délégation de ces codes à deux lettres au second niveau.

Je tiens donc à dire que nous regrettons du point de vue procédural et du point de vue substantiel ou matériel, que c'était une erreur de la part du conseil d'administration d'avoir permis cela et que cela mine notre confiance.

Nous travaillons ici de manière coopérative et, malheureusement cela va à l'encontre de ce que nous essayons de faire.

Nous ne savons pas comment remédier à cela parce que presque tous les nouveaux gTLD ont signé des contrats qui comprennent cette clause. Donc il me semble qu'il serait presque impossible, même du point de vue juridique, de revenir en arrière.

Nous ne comprenons pas le fondement de cette décision qui a été prise par le conseil d'administration.

Nous ne comprenons pas pourquoi ils l'ont fait aussi vite, sans transparence, sans consultation. C'est vrai qu'il aurait peut-être fallu changer la procédure précédente, mais maintenant c'est un fait accompli et personne ne nous a demandé notre avis.

Nous sommes là pour écouter l'avis des autres, mais nous sentons que cette situation actuelle ne peut plus être modifiée. Peut-être que lorsqu'on discutera des règles pour la nouvelle série de nouveaux gTLD? Lorsqu'on établira les règles de base pour cette prochaine étape, nous pourrons aborder cette question. Mais à l'heure actuelle, je ne suis pas sûr que l'on puisse faire quoi que ce soit pour remédier à cela.

Pour nous c'était une erreur du conseil. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci le Brésil pour cette longue explication.

Le document que nous a montré Fabien est très utile pour voir ce que nous avons sur la table. Nous parlons de la première ligne du tableau où nous avons les codes à deux caractères au second niveau.

Ce que vous voyez ici, c'est une référence au guide de candidature, aux dispositions du guide de candidature, à savoir qui pouvait être ouvert à l'enregistrement s'il y avait un accord avec le gouvernement concerné ou le gestionnaire de code de pays, ou bien si l'ICANN mettait en place les mesures pour éviter toute confusion avec le nom de pays concerné.

Le point numéro 2. L'année dernière, une décision a été prise pour développer ce processus qui n'a pas été bien accueilli par un certain nombre de représentants du GAC, et par le GAC en général. Mais, comme le Brésil l'a dit, le fait est que ces noms ont été délégués, certains de ces noms de domaine ont été délégués et cela ne peut pas être arrêté.

En cas de confusion, il faut se poser la question de voir ce qui pourrait être fait pour résoudre des problèmes de confusion. Mais voilà la situation dans laquelle nous nous retrouvons. Et c'est un fait accompli.

Que pouvons-nous faire maintenant pour l'avenir ?

J'ai la France, la Chine, l'Union européenne, l'Iran et les États-Unis, et le Royaume-Uni.

FRANCE:

Merci beaucoup, merci beaucoup à Fabien pour cette présentation. Je me fais l'écho de l'orateur qui m'a précédé pour dire combien cela a été une déception pour nous, nous avons une procédure pour notifier les gouvernements avant toute délégation au second niveau.

Ensuite, le conseil d'administration décide de se débarrasser de ce mécanisme et de ne pas écouter ce que le GAC avait dit. Et nous avons maintenant un mécanisme ex post, à savoir des mécanismes d'atténuation selon lesquels il faut mener des investigations au cas où un gouvernement signale qu'il y a un risque de confusion.

J'ai trois questions pour le personnel de l'ICANN.

Tout d'abord, avons-nous des raisons pour lesquelles le conseil d'administration a décidé de faire ce changement ?

Deuxièmement, quels seraient les résultats, documents, auxquels devraient aboutir le groupe d'action, l'équipe de travail ?

Et ensuite comment ce mécanisme ex post fonctionne-t-il ? Si un pays par exemple dit à un registre qu'il faut faire des investigations parce qu'il y a un risque de confusion, comment ce mécanisme est-il mis en place ?

Je pense que j'aimerais avoir des clarifications par rapport à cela. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Akram, ou bien Cyrus ? Seriez-vous disponible pour pouvoir répondre à ces questions ? Merci beaucoup.

Il y a une place ici, que vous pouvez prendre pour parler.

CYRUS NAMAZI: Bonjour. Je m'appelle Cyrus Namazi, je suis membre de la division des domaines mondiaux de l'ICANN. En réponse à cette question de la France, il est important de savoir que les dispositions qui ont été adoptées pour atténuer toute confusion avec le nom de pays font partie du contrat entre le registre et l'ICANN.

L'idée c'est que ce contrat puisse être respecté pleinement, que ce respect soit vérifié par l'ICANN. Si le pays perçoit qu'il peut y avoir un risque de confusion, un risque d'abus par rapport à l'utilisation de ce nom de domaine au second niveau et que cela

n'est pas résolu au niveau du registre, le pays peut s'adresser à l'ICANN qui peut mener des investigations pour résoudre ce type de problème.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup. Très bien. Ensuite j'ai la Chine.

CHINE: Par rapport à cette question, j'ai une suggestion. Quand on parle de nom de pays et de territoires, le fait de parler de pays et de territoires est très lié aux noms à deux caractères. Le conseil d'administration a décidé le 18 mai d'ouvrir à l'enregistrement les noms à deux caractères, et une approche similaire pourrait être adoptée pour ce qui est des noms à deux lettres. Et nous pouvons continuer la discussion entre les membres du GAC concernés, peut-être par le biais d'un groupe spécial, avec ICANN org, l'organisation ICANN.

THOMAS SCHNEIDER: Merci la Chine. Bien sûr c'est une question par rapport à laquelle on pourra parler.

Le fait, c'est que dans le guide candidature de 2012, il n'y a pas de règle en noir et blanc par rapport à la façon de résoudre cela, et c'est pour cela qu'on se retrouve dans cette situation.

La Russie ?

FEDERATION RUSSE:

Merci beaucoup. Je vais parler en Russe.

Comme d'autres pays, dès le début, nous avons soulevé nos inquiétudes par rapport à l'utilisation des codes à deux lettres au second niveau, en ce sens que cela pourrait entraîner des confusions par rapport aux noms de pays. Nous croyons que le mécanisme fonctionnait bien jusqu'à la fin de l'année dernière.

Nous sommes d'accord avec la France pour dire que tout allait bien jusqu'au moment où il a été décidé par le conseil d'administration de changer les choses. Nous croyons qu'il s'agit d'une décision erronée qui a été prise en ignorant l'opinion du GAC, ou l'avis du GAC.

Et la question de ce qui va se passer dans des séries ultérieures est très importante; nous croyons que ces mesures d'atténuation ne sont pas adéquates et qu'elles ne répondent pas forcément aux inquiétudes manifestées par les différents pays, y compris la Fédération de Russie.

Nous croyons qu'il y a beaucoup de difficultés dans ce processus, beaucoup plus de questions que de réponses, et il faudrait trouver des réponses à ces questions.

Est-ce que le groupe de travail ou groupe d'action serait-il suffisant? Nous croyons que cette équipe de travail ou ce groupe de travail pourrait discuter de mesures qui pourraient permettre de répondre aux différentes situations de manière adéquate, de répondre aux inquiétudes manifestées par les pays afin de trouver des solutions.

Or, est-ce que les opinions de ce groupe de travail seront prises en compte au moment de prendre les décisions? Cela est une autre question. Nous espérons que le GAC va prendre les mesures nécessaires pour pouvoir résoudre ce problème.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci la Russie. Il faudrait donc clarifier certaines choses par rapport à cette équipe de travail.

Nous savons qu'il va s'agir d'un groupe de travail des membres du GAC. Ce n'est pas un groupe conjoint avec les membres du conseil d'administration ou un groupe qui serait formé par des membres de différents groupes.

L'idée c'est de travailler sur des cas concrets, trouver des conclusions concrètes par rapport à certains codes à deux caractères au second niveau.

J'aimerais que l'on pense aux problèmes concrets qui devraient être abordés par ce groupe.

Nous avons une dizaine de minutes pour essayer de voir comment nous allons procéder à l'avenir. J'ai l'Union Européenne, le Royaume-Uni, le Brésil, l'Argentine... Attendez... Le Kenya, la Norvège... Qui d'autre souhaite participer ?

Très bien. Je vous prie d'être bref. Union Européenne s'il vous plait.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci monsieur le président. Je vais être très brève. J'aimerais partager certaines remarques par rapport aux étapes à suivre, éventuelles, et donner quelques suggestions.

Je pense que ça a été utile pour moi de savoir quel était l'objet ou la mission de ce groupe de travail. Pour moi, ce serait utile si ce groupe de travail, cette équipe de travail, avait un nombre limité de membres. Car s'il y a beaucoup de membres dans le groupe de consultation et beaucoup de membres dans le groupe de travail, cela n'a pas de sens. Il faudrait qu'il y ait un nombre limité de membres et qu'ils puissent faire rapport aux autres.

Pour ce qui est des activités, je pense que l'on pourrait se focaliser sur les résultats de cette enquête qui a été mise en

place. Il y a beaucoup d'informations de fond dans cette enquête, notamment en ce qui concerne les remarques. J'ai l'impression que certains membres ont interprété différemment les questions, mais je vois qu'il y a beaucoup d'intérêts, il y a beaucoup d'informations intéressantes dans la partie des remarques. Il serait important donc de relire ce document, essayer de l'analyser plus en profondeur.

Ensuite, j'ai quelques doutes bien sûr par rapport au temps et par rapport à l'énergie que cela pourrait demander. Comme vous l'avez dit, le processus est déjà entamé, et c'est mon doute.

Ce serait important pour le groupe de travail de pouvoir progresser et identifier des solutions possibles qui pourraient être présentées au conseil d'administration, mais j'ai des doutes par rapport aux résultats que l'on pourrait obtenir.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup UE. L'Iran.

IRAN: Merci beaucoup. Pour les enregistrements, au nom du gouvernement de l'Iran, nous soutenons fermement ce que l'ambassadeur du Brésil a dit. Nous ne voulons pas répéter ce

qu'il a dit, mais nous soutenons complètement le message qu'il a fait passer.

Nous ne croyons pas que le groupe doit se limiter à des membres du GAC. Peut-être au début, mais pas tout le temps. Il ne faut pas oublier donc qu'il y a une contrepartie en général, et c'est dans notre cas la GNSO.

Ils ont écrit une lettre au conseil d'administration en disant qu'ils nous ont écoutés et qu'ils ont considéré l'avis du GAC. Ils disent qu'ils sont inquiets par rapport à cela.

Ensuite, si le groupe est établi, nous ne voulons pas nous limiter. Nous devrions être ouverts et permettre aux gens qui sont intéressés d'y participer.

Maintenant, nous discutons des nouveaux gTLD. J'ai participé à ces réunions qui ont parfois lieu à 4 heures du matin, ce qui est très difficile pour certains membres, très difficile. Et le nombre de participants du GAC est vraiment... Il n'y a pas beaucoup de membres du GAC qui y participent. Parfois un participant, parfois il y en a deux. Et c'est dans ces réunions où les choses se passent. Il y a beaucoup de développements, il y a beaucoup d'évolutions. Ils parlent de mettre en place un mécanisme de premier arrivé, premier servi, ce qui va à l'encontre de tout ce dont on a parlé.

Mais le problème c'est qu'il faut faire très attention. Les mesures d'atténuation sont bienvenues, mais elles ne sont pas suffisantes.

Les problèmes que l'on a rencontrés dans le passé doivent être corrigés. Nous ne devons pas nous dire : c'est un fait accompli, nous ne sommes pas d'accord que c'est un fait accompli. Nous devons voir ce qu'il va se passer dans l'avenir.

Et donc nous proposons que pour le moment il ne soit pas ouvert à l'enregistrement aucun autre nom de domaine jusqu'à ce que l'on arrive à une décision. Autrement, le problème va se cumuler.

Nous avons des difficultés et des problèmes, et il y a des confusions. Et donc je demande au GAC de vérifier toutes ces listes et d'identifier quels sont les points de confusion.

À notre avis, à partir de l'expérience que j'ai, je pense que la responsabilité de l'ICANN est transférée aux membres, et ce n'est pas correct. Nous n'avons pas le nombre de ressources nécessaires, au niveau des ressources humaines, pour pouvoir accomplir cette tâche.

Et je ne comprends pas ce que l'on veut dire par confusion. Ce mot, confusion, n'est pas approprié, n'est pas suffisant.

Nous aimerions avoir la possibilité qu'on tienne compte des points de vu qui sont exprimés par les membres du GAC.

Mais cette question de la confusion n'est pas suffisante. Il faut travailler là-dessus.

Ensuite, il faudrait penser à la composition de ce groupe, par qui serait-il serait intégré ? GAC ou non GAC ? Que ferait-il à l'avenir ? Et que faisons-nous par rapport au passé ? Nous ne sommes pas d'accord pour dire que ce qui a été fait a été fait et c'est un fait accompli. On veut remédier à cela. Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran. Nous avons encore 6 personnes qui souhaitent prendre la parole. Je demande donc à ces personnes d'être brèves. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci beaucoup. Je souhaite rappeler aux membres du GAC que les États-Unis, il y a d'autres membres qui n'ont pas de problèmes par rapport à l'enregistrement de leurs noms géographiques au second niveau. Nous avons eu cette conversation dans d'autres réunions, nous avons rédigé le communiqué de manière très prudente par rapport à cela.

Et l'objectif de ces efforts que nous allons mettre en place c'est de répondre à ces inquiétudes qui sont manifestées par certains pays.

En ce qui concerne ce groupe de travail ou l'équipe de travail, je suis d'accord dans le principe, mais d'après ce que j'ai pu comprendre, et qui vient d'être dit, les membres parlent du fait que ce groupe pourrait discuter de sujets qui devraient être discutés par le GAC dans son ensemble. Parce que si l'on veut que des décisions qui ont été prises puissent être réexaminées, à ce moment-là il s'agit d'une question qui devrait être examinée par le GAC dans son ensemble et pas par le groupe tout seul.

THOMAS SCHNEIDER: Royaume-Uni au micro.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup. Je voulais dire quelque chose dans le même sens que les États-Unis. Le Royaume-Uni n'a pas soulevé d'inquiétude par rapport à ce processus parce que son nom n'est pas concerné, et je suis vraiment reconnaissant au Brésil d'avoir expliqué ce qui s'est passé dans son intervention. Il s'agit d'une question importante, il y a eu une déficience, une défaillance au niveau du modèle multipartite, et ce problème doit être corrigé.

Donc, en ce qui concerne le groupe de travail, le Royaume-Uni n'y adhère pas encore, nous ne savons pas encore quels seront, quel sera le mandat de ce groupe, quelles sont les intentions. Si j'ai bien compris, il s'agit de faciliter le dialogue. En ce sens c'est utile, notamment pour ce qui est des mesures d'atténuation et pour répondre aux inquiétudes qui ont été manifestées par nos collègues en ce qui concerne la situation actuelle.

Cette équipe de travail pourrait, pense-t-on, se focaliser sur la situation actuelle, dialoguer avec la GNSO. Si c'est le cas, je pense que ce serait une manière efficace de faire avancer les choses.

Ensuite, bien sûr, il faudra à un moment donné parler au conseil d'administration.

THOMAS SCHNEIDER: Merci le Royaume-Uni. On pourrait appeler ce groupe un groupe ad hoc par exemple au lieu d'équipe de travail. De cette manière on pourrait répondre aux inquiétudes qui ont été manifestées par certains membres du GAC.

Le Brésil ?

BRESIL: Merci beaucoup. Je pense que cette discussion collective est très importante, car elle nous aide à trouver des solutions, à voir les choses plus clairement.

Ensuite, on a parlé de ce fait accompli, le conseil d'administration a pris une décision. La façon dont cette décision a été faite, la procédure adoptée a soulevé des inquiétudes au sein du GAC. Mais le fait est que la décision qui a été prise a eu déjà des conséquences. Et ces conséquences ne sont pas réversibles. Elles sont irréversibles.

Alors même si je suis d'accord avec Kavouss que ce serait très bien de pouvoir trouver des solutions, mais le fait est que les contrats sont déjà signés, et la décision du conseil d'administration est très limitée. Autrement, on s'engage dans une réflexion circulaire, parce que l'ICANN est tenue de respecter le contrat, mais ces contrats ils ont été signés parce que le conseil d'administration de l'ICANN a adopté sa résolution qui permettait la signature de ces contrats.

C'est un problème très grave de responsabilité, de redevabilité. Donc quelle est la responsabilité de l'ICANN vis-à-vis de nous, à notre égard ? C'est une question importante.

Mais bon, je tiens à soutenir l'idée que ce groupe de travail devrait être créé. Et je crois qu'on ne doit pas analyser cette

question du point de vue des différents pays qui sont concernés. Il faudrait regarder cette question d'une manière plus large, en tant que politique, en tant que règle qui devrait être trouvée pour trouver une solution de compromis pour tous les pays.

Des règles, des solutions qui puissent satisfaire les pays qui ont manifesté des problèmes et les autres aussi.

Je suis d'accords avec les États-Unis et avec le Royaume-Uni en ce sens que le groupe doit travailler en tant que GAC non pas en tant que membres individuels du GAC. Parce que les décisions ont des implications au niveau des politiques.

Pour ce qui est du futur, notre cible serait d'essayer de trouver une décision de compromis, non seulement avec le conseil d'administration, mais aussi avec toutes les autres parties concernées. La ccNSO devrait y participer, la GNSO, je pense que le groupe devrait être ouvert pour que l'on puisse entamer un dialogue du point de vue des politiques.

Le problème c'est que nous avons en place des règles qui posent problème. Il faudrait donc essayer d'arriver à prendre des décisions, des règles qui soient complètement acceptables pour tous. Autrement il s'agit bien sûr d'un abus de confiance comme je l'ai déjà dit.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais nous devrions donc voir les choses, essayer de regarder en arrière, et trouver une solution qui puisse satisfaire les uns et les autres, ce serait la mission de ce groupe de travail, et je serais ravi d'y participer.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup. Nous avons quelques minutes avant la pause déjeuner. Nous avons maintenant l'Argentine.

ARGENTINE: Pour répondre à la Commission Européenne, et à cette question du groupe de travail. On peut changer le nom, mon anglais est limité, on pourrait trouver un autre nom pour ce groupe si vous pensez qu'équipe de travail n'est pas un nom approprié.

Que ce passe-t-il maintenant ? La responsabilité de vérifier ce qu'il se passe au second niveau relève maintenant des pays. Imaginez-vous les pays qui ne sont pas représentés au sein du GAC ou imaginez les pays qui ne parlent pas anglais, la difficulté de pouvoir relire ces documents. Si pour nous le processus est difficile, imaginez-vous pour ces autres pays.

Ensuite, il faut savoir qu'il y a déjà des ccTLD qui sont déjà délégués. Peut-être que l'équipe de travail pourrait trouver le moyen de faciliter la compréhension de ces informations

concernant les ccTLD. C'est une idée pour essayer de faire en sorte que les différents partis soient mieux informés et puissent mieux comprendre comment nous pouvons avancer pour trouver une solution à ce problème important.

THOMAS SCHNEIDER: Nous avons quelques minutes encore, 54 minutes encore. Je vais passer la parole aux orateurs suivants. Le Kenya.

KENYA: Je tiens à soutenir les commentaires qui ont été manifestés avant moi. Pour ce qui est de l'expansion du DNS, nous ne soutenons pas l'utilisation des noms de pays à deux lettres et c'est pour plusieurs raisons.

D'un côté, nous pensons que cela va apporter une certaine confusion aux consommateurs, notamment au vu de l'expansion du DNS dans les pays de l'Afrique, et cela concerne notamment la sécurité et la cyber sécurité. C'est une ressource qui est très importante. Et donc je me demande quelle serait l'utilisation malveillante de ce type de nom de pays.

Nous pensons donc que ce groupe de travail que l'on pourrait créer devrait essayer de se pencher sur ce type de question.

second niveau

THOMAS SCHNEIDER: Nous avons 52 minutes encore.

NORVEGE: Je vais essayer d'être bref. Je soutiens le commentaire de l'Argentine car il y a un groupe de pays qui ne participe pas au GAC qui n'ont pas accès à ces informations parfois. Et donc vous avez dit que l'ICANN va faire des investigations, mener des investigations là où il y ait des cas de confusion, alors quel type d'action mettons en place maintenant que les contrats avec les registres sont déjà signés ?

Est-ce qu'il y a la possibilité des contrats si cela était la décision à laquelle on arrivait au sein du groupe ? Est-ce qu'on pourrait ajouter quelque chose au niveau du registre ? Est-ce que vous avez réfléchi à des solutions possibles au niveau de ce type de problème ?

THOMAS SCHNEIDER: Merci la Norvège. Je vous propose d'écouter une autre intervention et ensuite de donner la parole à Cyrus pour qu'il réponde.

FRANCE: Merci Cyrus d'avoir répondu à une de mes questions. Il reste encore les deux autres. Peut-être que quelqu'un d'autre au sein

de l'ICANN pourrait y répondre. Ma question concernait la décision du conseil d'administration, pourquoi il a décidé de faire ce changement. Certains pays parlent d'un abus de confiance, d'autres pays parlent de défaillances au niveau du modèle multipartite. En anglais, il y a un dicton qui dit : si ce n'est pas cassé, il ne faut pas le réparer, donc....

Parce que finalement, il y a beaucoup de pays qui ont investi beaucoup d'énergie, beaucoup de ressources pour créer un processus qui n'aboutit à rien.

Ma deuxième question concerne l'équipe de travail. Nous soutenons cette équipe, mais nous ne comprenons pas encore quelle sera la mission et quel sera le résultat du travail de ce groupe.

J'aimerais savoir, également, que pourrait-on faire pour changer le statu quo.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. L'Allemagne.

ALLEMAGNE: [Langue anglaise] Nous devons partager cela par toute la communauté. Nous comprenons clairement la question de certaines délégations par rapport au processus. Nous devons

véritablement considérer cela au sérieux, même si cela ne nous préoccupe pas en tant que pays.

Le GAC devrait clairement donner son avis, ce qu'elle a déjà fait. Et il nous semble qu'un groupe de travail nous aidera peut-être de nous rapprocher d'un résultat définitif.

Nous espérons que la question soulevée par la France pourra être répondue et que nous allons trouver une solution possible. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci l'Allemagne, nous allons donner la parole à Cyrus pour répondre à ces questions, et il faudra que l'on reprenne le reste des propos dans la période intersession.

CYRUS NAMAZI:

Merci monsieur le président, il ne nous reste plus que 48 minutes pour la pause déjeuner, donc je me presserais. Concernant ce que nous demandais la France, pourquoi le conseil d'administration a décidé de faire ce qu'ils ont fait, je ne peux pas parler en leur nom, ce serait peut-être une question à leur poser spécifiquement.

Par rapport à la question de la Commission européenne, pour ce qui est des sauvegardes ajoutées, il s'agit de mesures de

sauvegardes qui sont traitées catégoriquement comme étant en ligne avec tout autre problème ou question liés à la conformité. C'est-à-dire que l'opérateur de registre est maintenant tenu de faire des références aux politiques d'enregistrement sachant qu'un titulaire de nom de domaine qui demande un code à deux lettres qui représentent également un code de pays s'engage à ne pas utiliser ce code à deux lettres comme étant des contenus associés au pays que ce code de pays à deux lettres représente. J'espère que ce sera clair.

C'est une mesure proactive que les opérateurs de registre devront prendre.

Quand à l'enquête par rapport au cas d'abus ou à l'utilisation malveillante de ces dispositions qui ont été [inaudible], cela est réactif. L'opérateur du code de pays ou du pays pertinent pourrait se rendre compte qu'il y a eu une utilisation malveillante d'un code à deux lettres et dans ce cas là, il pourra contacter l'opérateur de registre qui est alors tenu de se pencher et d'enquêter le cas. Si l'opérateur du code de pays ou le pays ne sont pas satisfait de la résolution de l'opérateur de registre, ils peuvent demander à l'ICANN, à travers leur contrat avec l'ICANN, de se pencher sur la question, de faire les investigations nécessaires, et d'aider à atténuer la question. J'espère que cela aura été utile.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Cyrus. C'est la fin de la séance. Et lorsque vous reviendrez, veuillez s'il vous plait prendre les mêmes places où vous êtes assis maintenant, autrement je ne saurais pas qui demande la parole. Merci.

Profitez de votre déjeuner et nous allons résumer, reprendre à l'heure convenue. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]